



Le conseiller stratégique de Maurice Kamto fait encore parler de lui.

Albert Dzongang menace de se jeter dans la rue. Il a la dent particulièrement dure contre les agents de la police municipale qui, tentent de plus en plus à se substituer aux policiers pour contrôler les usagers sur la voie publique.

Sa sortie fait suite a un message porté du Ministre de la décentralisation et du développement local du 7 avril 2021, instruisant aux préfets de prendre les dispositions pour interdire aux agents municipaux d'arborer les uniformes semblables à ceux de la police nationale.

Ci-dessous l'intégralité de sa note à M le Ministre.

À MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL A YAOUNDE

Objet votre message porté au préfet N0 00058/MF/MINDDEVEL/SG du 07 avril 2021 relatif au port de l'inscription « POLICE MUNICIPALE » par les agents des mairies.

Je me réjouis de constater que ma mise en garde contre cette usurpation de titre par les maires qui utilisent le nom de « Police Municipale » pour couvrir les voyous aux gros

bras qu'ils déversent dans les rues pour arnaquer les usagers a été entendue par la haute autorité que vous êtes. Je voudrais en vous remerciant pour cette réaction, vous rappeler que vous avez oublié de préciser que lesdits agents communaux n'ont pas compétence pour contrôler les usagers sur la voie publique.

Je me propose de demander aux usagers si rien n'est fait, de s'opposer par tous les moyens à cette inégalité car obéir à un ordre illégal c'est faire acte de complicité. S'il est vrai que les maires exercent la police municipale dans leurs localités, ils le font avec le concours des forces de maintien de l'ordre, de la police et de la gendarmerie nationale.

Un civil ; fut-il agent communal n'a pas qualité pour contrôler les usagers de la voie publique. Si rien n'est fait pour arrêter ces abus, je me propose de en tant que citoyen et non homme politique de prendre la tête d'une croisade contre toute personne autre que les agents de force de maintien de l'ordre de l'état, qui tenterait de stopper par la force les mototaximen ou les automobilistes.

Les agents municipaux sont chargés de la vente des tickets de place de marché et non de contrôler les pièces professionnelles et des engins roulants sur la voie publique. Tout en espérant que vous réagirez promptement pour que force reste à la loi, je vous assure de ma disponibilité à chercher avec votre département, les voies et moyens pour régler cette situation. En passant, je vous signale monsieur le Ministre que mon prochain combat portera sur l'abus des radars sur les routes sans tenir compte des dispositions du code de la route. Je vous le dis parce-que la loi a prévu que les amendes de la circulation appartiennent à la commune dans laquelle l'infraction a été commise. Vous êtes donc concernés par cette arnaque d'Etat. Veuillez croire monsieur le ministre à mon engagement citoyen.

ALBERT DZONGANG,

expert de la circulation routière